



OFFRE D'EMPLOI ANIMATEUR SOCIOCULTUREL

SERVICE ENFANCE & JEUNESSE
- 01 décembre 2023 -

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'association a pour objet de proposer et promouvoir des activités socioculturelles, dans une démarche à visée éducative et de loisirs, pour tout public (familles, enfants, adolescents, adultes) et en privilégiant les habitants de la commune de CHAUVÉ.

La gouvernance est réalisée par dix-sept administrateurs, impliqués dans deux instances associatives : un bureau et un conseil d'administration.

Les missions et services sont mis en œuvre par treize salariés, répartis sur trois établissements : la maison des p'tits loups, la maison des enfants et la maison des jeunes.

Ces activités se déclinent dans différentes organisations : une micro crèche, un accueil de loisirs, un accueil périscolaire, des séjours, des animations jeunesse, des actions de soutien à la parentalité, des animations pour les familles et les adultes (cours, ateliers, évènementiels).

La maison des enfants est un établissement de 550 m² dédié à l'accueil des enfants de 3 ans à 12 ans, avec une capacité d'accueil de cent places.

L'équipe éducative est composée de sept professionnels : un responsable pédagogique et six animateurs socioculturels.

La maison des jeunes est un établissement de 60 m² dédié à l'accueil des adolescents, de 10 ans à 25 ans, avec une capacité d'accueil de quinze places.

L'équipe éducative est composée de deux professionnels : un responsable jeunesse et un animateur socioculturel.

INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Type de contrat :	Contrat à durée indéterminée
Heures contractuelles :	1 820 heures par an (100% Équivalent Temps Plein)
Diplôme requis :	B.P.J.E.P.S. / D.U.T Carrières sociales / Équivalence
Entretiens :	Selon les disponibilités
Lieu de travail :	Commune de Chauvé - 44320
Date de prise de poste :	Juillet 2023

MISSIONS

L'animateur assure l'accueil physique et administratif des enfants, des adolescents et des familles. Il planifie et organise des projets d'animation, élabore tous les documents permettant la pratique des animations proposées et anime les séances d'activités.

Lors de l'accueil périscolaire, il accompagne les enfants au sein de leurs écoles respectives ou sur les lieux de pratiques sportives et/ou musicales.

Il vérifie et participe à l'application des règles d'hygiène et de sécurité.

Il entretient les locaux, le mobilier, et le matériel pédagogique mis à disposition pour l'accueil des enfants.

Enfin, il propose des axes de développement et d'amélioration des activités pédagogiques.

L'animateur est amené à rencontrer plusieurs interlocuteurs dans le cadre de ses missions :

- * en interne : les administrateurs, le comptable, les prestataires de service (hygiène, maintenance des locaux, entretien des bâtiments, restauration) ;
- * en externe : les familles, les agents des collectivités publiques (communales et communautaires), les travailleurs sociaux, les prestataires d'animation et de transports.

Il comprend une variation des horaires de travail en fonction des périodes scolaires ou de vacances scolaires.

En cas de nuitées ou de séjours, l'animateur peut être amené à travailler la nuit pour assurer une continuité éducative.

SPECIFICITES DU POSTE

Le poste d'animateur socioculturel comprend les spécificités suivantes :

- * une réunion administrative d'une heure par semaine ;
- * une réunion de travail d'une heure et demi par semaine avec l'équipe éducative ;
- * deux fermetures administratives annuelles : le vendredi de l'ascension et une semaine en décembre ;
- * une ou deux coupures par jour en fonction des nécessités de service.

REMUNERATION

La rémunération correspond aux critères retenus dans la Convention collective nationale des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires et correspondant aux fonctions d'animateur socioculturel :

- ✓ Coefficient : 260
- ✓ Prime de coupure : 3 points
- ✓ Valorisation de points de reconstitution de carrières
- ✓ Dispositions dans le cadre du Comité Social & Économique.

CANDIDATURE

- ✓ Par courrier à l'attention de M. Olivier ROSSETTINI, Président de l'association.
Association « La maison du parc »
16, bis route de Pornic
44320 CHAUVÉ
- ✓ Par courriel : direction@mdpchauve.fr